

signalions en toute justice qu'il s'agissait de l'heure réservée aux mesures d'initiative parlementaire où l'on ne discute pas celles du gouvernement.

**M. Baldwin:** Parlez du sujet à l'étude.

**M. l'Orateur:** A l'ordre.

**Une voix:** Cessez de faire obstruction.

**M. l'Orateur:** J'espère que le député s'en tiendra à la question à l'étude.

**Une voix:** Dites la vérité!

**M. Deachman:** Je pense que mon explication touche tous ceux qui s'intéressent et participent au débat. La question aurait pu être soulevée comme une explication sur un fait personnel, mais il faut bien préciser, je pense, qu'en vertu d'une coutume de longue date nous n'insistons pas vraiment sur la présence d'un quorum pendant l'heure réservée aux mesures d'initiative parlementaire. On ne le fait pas par égard envers les députés.

**Des voix:** Règlement.

**M. l'Orateur:** A l'ordre, je vous prie.

**Une voix:** Asseyez-vous!

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît.

**M. Crouse:** Monsieur l'Orateur est debout.

**M. l'Orateur:** Les députés n'aident pas la présidence et n'améliorent pas la situation. Je trouve cela tout à fait déplacé. Les députés ne facilitent nullement les choses pour la présidence en se comportant de cette façon. Je prie la Chambre...

**Une voix:** Ajournez la Chambre!

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Je demande la collaboration des députés et je prie celui qui a la parole de restreindre ses propos au sujet à l'étude.

**M. Deachman:** Comme je ne veux pas gêner davantage l'honorable représentant ou son parti, je m'en tiendrai au sujet du débat.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Vous auriez dû être ici hier après-midi.

**M. Deachman:** L'amendement à la motion dont nous sommes saisis porte sur le renvoi de la 3<sup>e</sup> partie du rapport du comité permanent de la procédure et de l'organisation à ce comité pour faire radier l'article 75c proposé. La suppression de l'article signifierait naturel-

lement que nous devrions renoncer à l'idée que la Chambre des communes puisse parvenir à une entente sur le programme de ses travaux lorsqu'il est convenu par une majorité des députés que l'étude d'une mesure législative particulière devrait être planifiée. L'amendement propose que nous abandonnions cette idée.

Ce n'était pas le sens du rapport du comité, qui recommandait une formule qui nous permettrait de progresser logiquement, étape par étape, vers une situation où, en l'absence d'une entente des partis, au moins la majorité des députés pourraient se prononcer sur l'opportunité de limiter la durée du débat sur une mesure à une étape quelconque. Les remarques faites hier par le chef de l'opposition (M. Stanfield) ne cadrent pas vraiment avec l'esprit du rapport du comité soumis à la Chambre. Si le rapport doit être renvoyé au comité pour révision, je crois qu'il serait souhaitable d'adopter une résolution qui permettrait à la majorité des députés d'imposer une limite de temps pour une étape de l'étude d'une mesure, au lieu de signaler que nous rejetons le rapport en radiant l'article 75c. Si le rapport est renvoyé au comité nous devons bien lui spécifier que la majorité que soutient l'article 75B englobera toujours le représentant du parti au pouvoir, qui est responsable du programme législatif et qui représente une majorité et la volonté du peuple qui nous a élus. En outre, cette majorité devrait aussi englober le représentant de l'opposition officielle.

• (12.20 p.m.)

C'est ce qui ressort des remarques que le député de Kenora-Rainy-River (M. Reid) a faites hier et de la proposition du député de Peel-Sud (M. Chappell). Je voudrais rappeler les observations faites hier par le député de Kenora-Rainy River (M. Reid) qui a dit ceci:

Je regrette de ne pas m'être exprimé clairement. Ce que je voulais dire c'est qu'aux termes de l'article 75B proposé, le chef de l'opposition officielle devrait pouvoir prendre la parole. Les deux partis minoritaires de l'opposition ne devraient pas être en mesure d'imposer leurs décisions à la Chambre avec le gouvernement, contre l'opposition officielle. Le chef de l'opposition officielle, étant un fonctionnaire responsable, ici à la Chambre, devrait avoir un rôle important à jouer, en vertu de l'article proposé. Je fais remarquer que je ne parle pas ici pour le président du Conseil privé ni pour le gouvernement.

Comme suite à cette proposition, j'aimerais dans un instant présenter un amendement à celui qui a été proposé par le député de Peace River (M. Baldwin), leader à la Chambre de